






Informations de base	
<b>1990/0479(SYN)</b> SYN - Procédure de coopération (historique)  Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)  Abrogation <a href="#">2007/0098(COD)</a> Modification <a href="#">1997/0029(SYN)</a>  <b>Subject</b>  2.40.01 Droit d'établissement 3.20.10 Entreprises et personnel de transport	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Juridique et droits des citoyens		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Transports, télécommunications et énergie	1893	1995-12-08
	Agriculture et pêche	1918	1996-05-23

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/10/1990	Publication de la proposition législative	SEC(1990)1864 	Résumé
08/10/1991	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/1991	Vote en commission		
16/12/1993	Publication de la proposition législative modifiée pour reconsultation	COM(1993)0586 	Résumé
14/02/1994	Reconsultation officielle du Parlement		
29/03/1994	Vote en commission		Résumé
08/12/1995	Publication de la position du Conseil	<a href="#">10275/1/1995</a>	Résumé
18/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
22/02/1996	Vote en commission, 2ème lecture		
23/05/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
23/05/1996	Fin de la procédure au Parlement		
23/05/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

--

Informations techniques	
Référence de la procédure	1990/0479(SYN)
Type de procédure	SYN - Procédure de coopération (historique)
Sous-type de procédure	Codification
Modifications et abrogations	Abrogation <a href="#">2007/0098(COD)</a> Modification <a href="#">1997/0029(SYN)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 66_o-p4 Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité CE (avant Amsterdam) E 075
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/4/07378

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0647/1991 <a href="#">JO C 013 20.01.1992, p. 0433-0443</a>	13/12/1991	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement après reconsultation		T3-0235/1994 <a href="#">JO C 128 09.05.1994, p. 0127-0136</a>	20/04/1994	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T4-0152/1996 <a href="#">JO C 117 22.04.1996, p. 0030-0036</a>	28/03/1996	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil		<a href="#">10275/1/1995</a> <a href="#">JO C 356 30.12.1995, p. 0001</a>	08/12/1995	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		SEC(1990)1864  <a href="#">JO C 286 14.11.1990, p. 0004</a>	09/10/1990	<a href="#">Résumé</a>
Proposition législative modifiée pour reconsultation		COM(1993)0586 	16/12/1993	<a href="#">Résumé</a>
Communication de la Commission sur la position du Conseil		SEC(1995)2300 	11/01/1996	
<b>Autres Institutions et organes</b>				

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1111/1991</a> <a href="#">JO C 339 31.12.1991, p. 0005</a>	25/09/1991	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0748/1994</a> <a href="#">JO C 295 22.10.1994, p. 0030</a>	01/06/1994	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

Acte final	
<a href="#">Directive 1996/0026</a> <a href="#">JO L 124 23.05.1996, p. 0001-0010</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)

1990/0479(SYN) - 08/12/1995

Le Conseil a adopté la position commune concernant la codification de la législation communautaire en matière d'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux. La position commune vise à établir une véritable codification constitutive, impliquant l'abrogation des actes antérieurs. En apportant une plus grande simplicité et clarté au droit communautaire, elle peut contribuer à la réalisation de "l'Europe des citoyens".

## Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)

1990/0479(SYN) - 08/12/1995 - Position du Conseil

Le Conseil a approuvé telle quelle la proposition de la Commission, sous réserve des modifications suivantes : - intégration dans les textes de l'art. 5 et de l'art. 10 de la proposition, des délais de mise en oeuvre à respecter par les Etats membres qui ont adhéré à la Communauté après l'adoption des directives; - suppression de la date limite de désignation des autorités ou organismes compétents pour la délivrance des documents et attestations; - modifications linguistiques pour assurer l'uniformité des textes. Aucune de ces modifications ne change le sens ou la portée des anciennes directives.

## Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)

1990/0479(SYN) - 16/12/1993 - Proposition législative modifiée pour reconsultation

Suite aux observations du Conseil, et notamment du Luxembourg en janvier 1992, la Commission a intégré, dans sa proposition modifiée, la directive 77/796/CEE concernant la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteurs de marchandises et de personnes par route, et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces personnes.

## Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)

1990/0479(SYN) - 20/04/1994 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen a approuvé la proposition

## **Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)**

1990/0479(SYN) - 13/12/1991 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

## **Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)**

1990/0479(SYN) - 01/06/1994 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve cette proposition modifiée qui respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

## **Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)**

1990/0479(SYN) - 29/04/1996 - Acte final

OBJECTIF : favoriser l'exercice effectif du droit d'établissement des transporteurs par route. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 96/26/CE du Conseil concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteur de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux. CONTENU : la directive codifie en un texte unique la directive 74/561/CEE (modifiée par les directives 80/1178/CEE, 85/578/CEE et 89/578/CEE), relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route, et la directive 74/562/CEE (modifiée par les directives 80/1179/CEE, 85/579/CEE et 89/438/CEE), relative à l'accès à la profession de transporteur de voyageurs par route. La directive établit une véritable codification constitutive, impliquant l'abrogation des actes antérieurs. En apportant une plus grande clarté au droit communautaire, elle peut donc contribuer à la réalisation de l'Europe des citoyens.

## **Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)**

1990/0479(SYN) - 09/10/1990 - Document de base législatif

La présente proposition de directive codifie en un texte unique la directive 74/561/CEE (modifiée par les directives 80/1178/CEE, 85/578/CEE et 89/438/CEE), relative à l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route, et la directive 74/562/CEE (modifiée par les directives 80/1179/CEE, 85/579/CEE et 89/438/CEE), relative à l'accès à la profession de transporteur de voyageurs par route.

## **Transporteurs: reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres (version codifiée)**

1990/0479(SYN) - 28/03/1996 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a approuvé la position commune.